

L'environnement en question, la vie est menacée Science et éthique dans le réchauffement climatique global

Dr .Khaoumi Diffalah
Université de M'sila - Alger

Quel temps faisait-il hier ? Quel est l'impact de l'activité humaine sur le climat ? Dans quel monde vivront nos enfants ? Que faire ? De très nombreux exemples illustrent le propos des auteurs : ils nous aident à mieux comprendre les enjeux pour l'humanité tout entière.

On fait face dans ces questions à une situation tout à fait semblable et tout aussi complexe dans la question du réchauffement climatique car elle implique à la fois la science et l'éthique.

L'approche scientifique :

Le monde scientifique et celui des hommes de loi (juristes et autres politiques) sont profondément différents car les membres du premier ont à faire à des problèmes simples dont ils cherchent des solutions qui peuvent être acceptées par tous, alors que les hommes de loi, confrontés à des problèmes très difficiles, comportant de multiples solutions et impliquant de nombreux facteurs se rattachant au domaine de l'humain tels que l'âge, la race, le sexe, la religion, les convictions philosophiques... etc. On peut illustrer cette différence fondamentale, entre l'approche scientifique et l'approche non-scientifique des problèmes touchant à la question climatique, à l'aide d'une image allégorique simple.

Il y a une vingtaine d'année, de nombreux scientifiques s'interrogeaient sur l'existence ou non d'un « réchauffement climatique » avéré. Les observations et mesures effectuées ces dernières années ont levé le doute sur cette question: augmentation lente, supérieure à 0,6°C en un siècle, des températures moyennes enregistrées par les stations météorologiques du monde entier, diminution de l'étendue et de l'épaisseur de la banquise arctique, recul des glaciers, augmentation significative du niveau de la mer, autant d'indices sont venus confirmer la réalité du réchauffement climatique.

Le GIEC (groupe Intergouvernemental pour l'Etude changement climatique), et plusieurs milliers de chercheurs du monde entier contribuent à l'élaboration des rapports scientifiques par les experts du GIEC, organisme qui fait autorité dans le domaine de l'étude du réchauffement climatique. LE GIEC a été créé en 1998 par l'organisation météorologique Mondiale et le programme des Nations Unies pour l'Environnement, avec pour mission d'évaluer l'information scientifique sur les changements climatiques, leurs impacts et les mesures de prévention et d'adaptation envisageables.

Donc, ce phénomène excite, beaucoup de préoccupations émergentes, ce qui nous pousse à s'affronter à beaucoup de problématiques :

- Quelles sont les conséquences de ce réchauffement climatique ?

En premier lieu, c'est le niveau moyen de la mer qui sera affecté par ce réchauffement. La dilatation thermique des océans ajoutée à la fonte des glaciers pourrait entraîner une élévation de quelques dizaines de centimètres, ce qui paraît peu, mais est suffisant pour diminuer sensiblement la surface des terres émergées dans les régions basses et de faible relief, souvent très peuplées. En second lieu, les régimes de précipitations pourraient être modifiés, avec des régions devenant plus arides et d'autres beaucoup plus arrosées.

- Si l'on agit sur l'effet de serre, sur l'effet parasol ou sur les deux, perturbant l'état du climat, quelles seront les rétroactions du cycle de l'eau sur l'effet parasol (nuages, aérosol) et sur l'effet de serre (vapeur d'eau atmosphérique et nuage) ?

Plus précisément, si l'augmentation de la concentration atmosphérique de CO² entraîne un réchauffement de la surface et de certaines couches atmosphériques, le taux d'évaporation peut changer, l'humidité atmosphérique aussi, modifiant la contribution des molécules H²O à l'effet de serre. Mais la condensation de l'eau dans l'atmosphère changera aussi, d'où des modifications dans l'étendue et les propriétés des nuages, affectent à la fois l'effet parasol et l'effet de serre, et aussi, bien sûr, la réparation des pluies et des neiges.

Le réchauffement climatique, également appelé réchauffement planétaire, ou réchauffement global, est un phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère, mesuré à l'échelle mondiale et sur plusieurs décennies, et qui traduit une augmentation de la quantité de chaleur de la surface terrestre. Dans son acception commune, ce terme est appliqué à une tendance au réchauffement global observé depuis le début du XX^e siècle.

Globalement, il faut conserver l'eau. Mais pour représenter le cycle de l'eau de façon utile, il faut déjà abandonner le schéma global, et distinguer les terres des océans. Et si de l'eau tombe sur les terres, c'est parce qu'une partie (10%) de l'eau évaporée des océans est transportée dans l'atmosphère vers ces terres au lieu de retomber en mer.

- Où allons-nous ? Nous sommes confrontés à des incertitudes dont nous sommes obligés d'en trouver une solution.
- Incertitudes politico-économiques : Quels gaz allons-nous émettre, et en quelles quantités, au cours des décennies à venir ?
- Incertitudes scientifiques : comment la composition de l'atmosphère changera-t-elle ? comment le cycle de l'eau réagira-t-il ?

Ce que nous avons déjà vu comme changement climatique est peu comparé à ce que nous risquons de voir si nous continuons à augmenter les émissions de CO² et de CH⁴.

- Nous risquons de voir s'installer une nouvelle donne pour l'eau douce mais nous ne savons pas encore laquelle. Y aura-t-il plus ou moins d'eau douce disponible en Inde ? À l'est du Mississippi ?

Toutes les projections donnent d'avantages d'eau dans le pays nordiques, où les précipitations doivent augmenter. Pour le reste de l'Europe, les calculs prévoient moins d'eau en moyenne, mais certains calculs donnent beaucoup moins.

Les conséquences du réchauffement :

Les conséquences d'un réchauffement climatique dont on sait maintenant qu'il risque de s'amplifier se prolonger risquant d'être lourdes pour l'humanité. Scientifiques, politiques et citoyens sont globalement conscients de la nécessité de prendre des mesures pour limiter le réchauffement de la planète, mais souvent individuellement peu enclins à mettre leurs idées en application.

Depuis le sommet de rio, en 1992, qui appelait à la responsabilité internationale pour sauvegarder la planète, une prise de conscience du changement climatique a eu lieu, et des stratégies ont été proposées pour limiter l'émission des gaz à effet de serre. Le protocole de Kyoto qui traite de cet aspect est néanmoins dans une impasse, en raison du refus de signature de la part de pays dont les activités industrielles sont fortement génératrices de gaz à effet de serre.

En France, suite à une proposition de loi émanant du Sénat, un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer a été créé en 2002. Un programme de lutte contre le changement climatique a été mis en place en 2003 par le ministère de l'écologie et du développement durable, avec pour objectif d'assurer dans une première étape la stabilité des émissions des gaz à effet de serre, puis de s'inscrire dans une réduction de ces émissions.

Les objectifs affichés par les institutions pour limiter l'émission des gaz à effet de serre ne pourront toutefois être atteints sans une réelle implication de chacun des citoyens dans ses activités quotidiennes.

Il n'y a plus de doutes : le climat change. Cependant, malgré une prise de conscience, les mesures tardent à venir. De fait, nous en savons encore peu sur l'évolution du climat et sur ses conséquences.

L'approche éthique :

L'intérêt actuel pour la justice entre générations est essentiellement rattaché à deux thèmes. L'un nous relie à des problèmes concrets, tels que la gestion des déchets radioactifs, de la dette publique ou de l'avenir des systèmes de pensions, ainsi qu'à la formulation de certains de ses problèmes en des termes tels que le développement durable. Un autre thème nous conduit à Rawls dont la Théorie de la justice a initié chez les philosophes un regain d'intérêt pour la question de la justice intergénérationnelle. N'a-t-il pas affirmé lui-même que cette dernière soumet « toute théorie éthique des épreuves sérieuses, voire insurmontable ».

Lorsqu'on les y pousse, les juristes nous apprennent qu'en droit français (et aussi dans de nombreux droits internationaux), les personnes qui nous succéderont sur terre n'ont strictement aucun droit, puisqu'elles n'existent pas. La déclaration des droits de l'Homme et de Citoyen de 1789 admet d'ailleurs que les droits n'apparaissent : « les Hommes naissent libres égaux en droits.. ».

Tous ces textes rejettent donc nettement l'idée même d'obligations résultant de la nécessité de la sauvegarde de la planète pour l'usage de générations futures, et on est très éloigné du discours ambiant y compris "officiel". L'introduction en 2004 de la charte de l'Environnement dans le texte de la constitution Française, voulue par Jacques Chirac, pose d'ailleurs beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résout.

En effet, les obligations résultant de l'application du développement durable font référence aux générations futures. Or, comme celles-ci n'ont, clairement aucun droit dans la déclaration des droits de l'Homme, elles ne peuvent induire aucune obligation de comportement pour la génération actuelle ;

de ce fait, il y a une contradiction fondamentale à l'intérieur du préambule et entre le préambule et le titre V de la constitution qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, résoudre. La France est d'ailleurs le seul pays au monde dont la constitution fait référence à l'Environnement.

La question centrale de la justice intergénérationnelle peut être formulée comme suit : que sommes-nous tenus de laisser à la génération suivante, et pourquoi ? Pour y répondre, distinguons plusieurs approches de la justice, parmi elles, une approche commutative s'entend comme équivalence des contributions relatives ex : (la valeur des prestations relatives dans un rapport contractuel ou celle de la prestation visant à réparer un dommage). Une approche agrégative ex : (utilitariste) se préoccupe de la maximisation d'un bien ex : (bien-être) au sein d'un groupe, quelle qu'en soit la distribution entre ses membres. Une approche distributive stricto sensu ex : (égalitarisme strict) se préoccupe du niveau relatif des personnes par rapport à un bien ex : (bien-être ou ressources).

La problématique qui nous préoccupe est d'une formulation double, peut-on réaliser une justice globale sur une justice intergénérationnelle ?

Mon travail portera sur l'analyse des théories de justice qui ont abordé cette problématique, en éclaircissant leur thèse et leurs arguments et d'envisager d'autres perspectives qui peuvent nous en donner plus de solution.

Quelques ouvrages sur le sujet :

1. Jean Jouzel, Anne Debroye, *Le climat : jeu dangereux*, éditions Dunod, 2007.
2. Jean Rawls, *A Theory of justice*, Harvard University Press, revised edition, 1999.
3. Marie-Odile Monchicourt et Robert Kandel, Platypus, *Avis de tempête sur le climat: Les enquêtes*. Platypus Press, Paris 2002.
4. Robert Kandel, *Les Eaux du ciel*, éditions Hachette littératures (sciences), Paris 1998.
5. Sylvie Joussaume, *climat d'hier à demain*, CNRS éditions, Paris 1999.